

8. c) Protocole additionnel de Nagoya – Kuala Lumpur sur la responsabilité et la réparation relatif au Protocole de Cartagena sur la prévention des risques biotechnologiques

Nagoya, 15 octobre 2010

ENTRÉE EN VIGUEUR: 5 mars 2018, conformément au paragraphe 1 de l'article 18 qui se lit comme suit : "Le présent Protocole additionnel entre en vigueur le quatre-vingt-dixième jour suivant la date de dépôt du quarantième instrument de ratification, d'acceptation, d'approbation ou d'adhésion par les États ou les organisations régionales d'intégration économique qui sont Parties au Protocole".

ENREGISTREMENT: 5 mars 2018, No 30619.

ÉTAT: Signataires: 51. Parties: 54.

TEXTE: Doc. :Doc.:[UNEP/CBD/BS/COP-MOP/5/17](#) du 15 octobre 2010. C.N.826.2011.TREATIES-48 du 18 janvier 2012 (Proposition de corrections du texte original du Protocole (version chinoise) et des exemplaires certifiés conformes) et C.N.201.2012.TREATIES-XXVII.8.c du 18 Avril 2012 (Corrections du texte original du Protocole (version chinoise) et des exemplaires certifiés conformes).

Note: Le Protocole additionnel susmentionné a été adopté le 15 octobre 2010 à Nagoya, Japon, lors de la cinquième réunion des Parties au Protocole de Cartagena sur la prévention des risques biotechnologiques. Conformément à son article 17, le Protocole additionnel sera ouvert à la signature des Parties au Protocole au siège de l'Organisation des Nations Unies, à New York, du 7 mars 2011 au 6 mars 2012.

<i>Participant</i>	<i>Signature</i>	<i>Approbation(AA), Acceptation(A), Adhésion(a), Ratification</i>	<i>Participant</i>	<i>Signature</i>	<i>Approbation(AA), Acceptation(A), Adhésion(a), Ratification</i>
Albanie.....		29 janv 2013 a	France	11 mai 2011	1 oct 2019
Allemagne.....	20 sept 2011	27 août 2013	Guinée-Bissau.....	1 févr 2012	24 sept 2013 A
Antigua-et-Barbuda	9 août 2011		Hongrie	11 mai 2011	9 déc 2013
Autriche	11 mai 2011	20 mai 2021	Inde	11 oct 2011	19 déc 2014
Belgique.....	20 sept 2011	15 juil 2022	Irlande.....	11 mai 2011	14 janv 2013
Bénin.....	28 oct 2011		Italie.....	14 juin 2011	9 avr 2019
Brésil.....	6 mars 2012		Japon.....	2 mars 2012	5 déc 2017 A
Bulgarie	11 mai 2011	6 déc 2012	Lettonie.....	11 mai 2011	30 nov 2011
Burkina Faso.....		4 oct 2013 a	Libéria.....		17 août 2015 a
Cabo Verde	26 sept 2011		Lituanie.....	11 mai 2011	6 déc 2012
Cambodge.....		30 août 2013 a	Luxembourg.....	11 mai 2011	14 mai 2013
Chypre	29 déc 2011		Madagascar.....	22 sept 2011	
Colombie	7 mars 2011	14 avr 2020	Malawi		23 juin 2023 a
Congo.....		16 mai 2016 a	Mali.....		23 juin 2016 a
Croatie		6 sept 2019 a	Mauritanie.....	18 mai 2011	
Cuba.....		26 avr 2017 a	Mexique.....	5 mars 2012	26 sept 2012
Danemark ¹	7 mars 2011	25 févr 2015 AA	Mongolie.....	26 janv 2012	21 mai 2013
Émirats arabes unis		12 sept 2014 a	Monténégro.....	11 mai 2011	
Espagne.....	21 juil 2011	4 déc 2012	Mozambique	26 sept 2011	
Estonie		6 févr 2015 a	Nigéria	1 févr 2012	29 juin 2022
Eswatini		21 sept 2016 a	Norvège		1 nov 2012 a
Finlande	11 mai 2011	25 avr 2014 A	Ouganda.....		25 juin 2014 a

<i>Participant</i>	<i>Signature</i>	<i>Approbation(AA), Acceptation(A), Adhésion(a), Ratification</i>		<i>Participant</i>	<i>Signature</i>	<i>Approbation(AA), Acceptation(A), Adhésion(a), Ratification</i>	
Panama.....	3 mai 2011			Roumanie.....	11 mai 2011	4 oct	2013
Pays-Bas (Royaume des) ²	7 mars 2011	30 déc	2013 A	Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	22 févr 2012	17 mars	2015
Pérou.....	4 mai 2011	9 sept	2022	Sénégal.....	26 janv 2012		
Pologne	20 sept 2011			Slovaquie	20 janv 2012	28 avr	2015
Portugal.....	20 sept 2011			Slovénie	11 mai 2011	8 mai	2014
République arabe syrienne.....		5 nov	2012 a	Suède	7 mars 2011	12 oct	2012
République centrafricaine	6 mars 2012	15 juin	2017	Suisse.....	11 mai 2011	27 oct	2014
République démocratique du Congo.....		4 oct	2017 a	Tchad	31 janv 2012		
République de Moldova.....	25 janv 2012	30 juil	2018	Thaïlande	6 mars 2012		
République populaire démocratique de Corée.....		1 oct	2019 a	Togo.....	27 sept 2011	8 févr	2016
République tchèque	11 mai 2011	13 févr	2012	Tunisie	11 mai 2011		
				Ukraine	30 janv 2012	18 août	2023
				Union européenne.....	11 mai 2011	21 mars	2013 AA
				Venezuela (République bolivarienne du).....		10 oct	2018 a
				Viet Nam.....		23 avr	2014 a

Déclarations

(En l'absence d'indication précédant le texte, la date de réception est celle de la ratification, de l'acceptation, de l'approbation, de l'adhésion ou de la succession.)

BELGIQUE

« Cette signature engage également la Région wallonne, la Région flamande et la Région de Bruxelles-Capitale. »

UNION EUROPÉENNE

« L'Union européenne déclare que, conformément au traité sur le fonctionnement de l'Union européenne, et notamment à son article 191, elle est compétente pour conclure des accords internationaux et pour faire respecter les obligations qui en découlent, en vue d'atteindre les objectifs suivants:

- la préservation, la protection et l'amélioration de la qualité de l'environnement,
- la protection de la santé des personnes,
- l'utilisation prudente et rationnelle des ressources naturelles,
- la promotion, sur le plan international, de mesures destinées à faire face aux problèmes régionaux ou

planétaires dans le domaine de l'environnement, et notamment la lutte contre le changement climatique.

En outre, l'Union européenne adopte des mesures au niveau de l'Union dans le domaine de la coopération judiciaire en matière civile aux fins du bon fonctionnement de son marché intérieur.

L'Union européenne déclare qu'elle a déjà adopté des instruments juridiques liant ses États membres dans des matières régies par le présent protocole additionnel. L'exercice des compétences de l'Union est, par nature, appelé à un développement continu. Afin de satisfaire aux obligations qui lui incombent en vertu de l'article 20, paragraphe 3, point a), du protocole de Cartagena sur la prévention des risques biotechnologiques à la convention sur la diversité biologique, l'Union tiendra à jour la liste des instruments juridiques déjà transmis au Centre d'échange pour la prévention des risques biotechnologiques.

L'Union européenne est responsable de l'exécution des obligations découlant du présent protocole additionnel qui sont régies par le droit de l'Union en vigueur. »

Notes:

¹ Avec Exclusion territoriale à l'égard du Groenland et des îles Féroé

² Pour la partie européenne des Pays-Bas

